



## Protection famille biens pezrsonnel etc....

Par **benjedi**, le **09/07/2010** à **15:19**

Bonjour,rnrnVoici, la situation : mon épouse est artisan-fleuriste, elle a ouvert son magasin le 8/04/2008, nous somme mariés sous le régime légal. Sa société est une EURL dont elle a le statut de gérante, un organisme est cautionnaire pour sa banque.rnrnAujourd'hui elle n'a plus d'activité suffisante pour continuer, son banquier l'a mise en interdiction bancaire suite à des chèques refusés qui, je pense, vont devoir être honorés.rnrnSa comptable remarque que son activité a diminué et qu'il faudrait rajouter de l'argent, mais n'est-ce pas reculer pour mieux sauter ?rnrnJ'ai la chance de faire un autre travail, nous avons deux enfants en bas âge et beaucoup de stress et d'angoisse.rnrnComment se passe un dépôt de bilan ? Combien cela va coûter ? Sommes- nous vraiment protégés sur nos biens personnels ? Que va-t-il se passer ?rnrnMERCI

Par **jeetendra**, le **09/07/2010** à **19:03**

[fluo][www.sosdepotdebilan.org](http://www.sosdepotdebilan.org)[fluo]rnrnBonsoir, contactez cette Association, ils pourront vous aider, courage à vous, cordialement.